



COLLEGE DAVID MARCELLE
5, rue du collège
62420 – BILLY - MONTIGNY
☎ 03.21.20.28.86



PHOTO à
coller ici

SECTION SPORTIVE HANDBALL
ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Candidature : 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

DATES DU CONCOURS du 22 au 25 avril 2025



L'ÉLÈVE

Nom Prénom :

Date de naissance : Sexe:

LES PARENTS

Nom et prénom du responsable légal 1 :

Adresse personnelle responsable 1.....

Code postal Ville :

Téléphone portable :/..../... /..../... Mail :@.....

Nom et prénom du responsable légal 2 :

Code profession :

Si les parents vivent à la même adresse cocher la case et ne pas remplir la partie pour le responsable légal 2

Nom et prénom du responsable légal 2 :

Adresse personnelle responsable 2 :

Code postal Ville :

Téléphone portable :/..../... /..../... Mail :@.....

Code profession :

Profession des parents (Utilisez les codes de la page p 9 pour indiquer votre profession ci dessous)

IMPORTANT CHOIX DES LANGUES :

L.V.1 proposée pour tous les niveaux: ANGLAIS L.V.2 : ESPAGNOL

LATIN, LCE ne sont pas compatibles avec la section sportive

DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER : 28 MARS 2025

Tout dossier reçu après cette date ne sera pas pris en compte

LA PROCEDURE POUR RENDRE LE DOSSIER

LE DOSSIER PAPIER est à retourner **par courrier** (ne pas envoyer en lettre recommandée) **ou à déposer directement au Collège** (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres)

Vous pouvez envoyer une copie numérique du dossier aux adresses suivantes :

Le collège : ce.0622793z@ac-lille.fr

M.Collot, le responsable de la section sportive HANDBALL : sectionsportivehbdavidmarcelle@gmail.com

Attention, seul le dossier papier sera étudié.

La copie numérique sert juste à faciliter l'étude du dossier par les responsables sportifs.

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

(à remplir par l'établissement d'origine)

NOM DE L'ELEVE :

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE :

MAIL DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE :@.....

AVIS DU CONSEIL DE CLASSE ou DU PROFESSEUR DES ECOLES :

Classe de l'élève :

L'élève est-il repéré comme besoins éducatifs particuliers (PPS, PAP, suivi MDPH...) OUI NON

		NIVEAU DE MAITRISE			
		insuffisant	fragile	satisfaisant	TB maîtrise
	Ponctualité/assiduité				
	Capacité de travail en classe				
	Capacité de travail à la maison				
	Méthodes de travail efficaces				
	Gestion du travail en groupe				
	Motivation pour sa scolarité				
	Autonomie				
	Investissement dans la vie de la classe				
	Prise d'initiative en classe				
	Attitude face aux efforts				
	Attitude adaptée en classe				
	Attitude adaptée hors de la classe				
	Gestion de ses émotions				
	Gestion de la frustration				
	Relations à l'adulte				
	Relations avec ses pairs				

Informations complémentaires éventuelles pour éclairer la commission d'admission (*avec focus sur l'assiduité scolaire*)

2 APPRECIATION DU PROFESSEUR EN CHARGE DES ENSEIGNEMENT D'EPS (attitude sportive, respect des consignes, attitude avec ses camarades), (coordination, endurance, qualités physiques, cross)

AVIS DU DIRECTEUR D'ECOLE ou DU CHEF D'ETABLISSEMENT : (pour le travail, comportement, résultats scolaires, orientation envisagée)

Monsieur ou Madame émet un avis

Défavorable **Réservé** **Favorable** **Très favorable**

Motivation de l'avis

Tampons de l'établissement et signatures



RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

NOM DU JOUEUR :

CLUB DANS LEQUEL LE CANDIDAT EST LICENCIE s'il ou elle est licencié(e):

- Nom du club :

- Catégorie:.....

- Postes occupés sur le terrain :

- Détection/ Sélections :.....

- Latéralité : Droitier Gaucher Ambidextre

RAPPORT DE L'EDUCATEUR DE CLUB sur les aptitudes du joueur.

Si l'élève n'est pas licencié(e), l'enseignant de pratiques sportives peut répondre en fonction des activités pratiquées

Aptitudes du joueur sur le plan technique, dans le jeu

Comportement sur et hors du terrain (avec l'éducateur, ses partenaires, ses adversaires, assiduité aux entraînements et en matchs...)

Nom et prénom de l'éducateur du club qui a rempli le document

.....

Cachet du club et signature

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- L'autorisation à participer aux épreuves de sélection, signée des parents
- Les **photocopies** des bulletins ou du LSU du 1^{er} et 2^{ème} trimestre de l'année en cours le 28 mars 2025
Le bulletin sera à apporter le jour du concours si l'Ecole ne peut pas le fournir avant le concours
(joindre uniquement les photocopies, aucun document ne sera retourné à la famille)
- Sur papier libre, un bref exposé **de l'élève** expliquant les raisons qui l'amènent à demander à s'inscrire en Section sportive handball au Collège David Marcelle de Billy-Montigny
- 3 enveloppes timbrées (2 à l'adresse des parents du candidat et 1 à l'adresse de l'école ou établissement d'origine)

**IMPORTANT : LES DOSSIERS INCOMPLETS ET RENDUS APRES LA DATE LIMITE
NE SERONT PAS EXAMINES**

VU ET PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DE CE DOSSIER :

DATE :

SIGNATURE DES PARENTS :

LES DOSSIERS SONT A RETOURNER AU PLUS TARD POUR LE :

28 MARS 2025

Par courrier à

MONSIEUR LE PRINCIPAL DU COLLEGE DAVID MARCELLE
SECTION SPORTIVE HANDBALL
5, RUE DU COLLEGE
62420 - BILLY-MONTIGNY

Ou déposés dans la boîte aux lettres du collège

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE
HANDBALL



QUELLE VOCATION ?

La section sportive scolaire handball contribue à **la promotion du HANDBALL de haut niveau régional** tout en garantissant aux élèves et à leurs familles les conditions d'une poursuite normale de leurs études de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Elle existe depuis 2011 au Collège de Billy-Montigny. Les résultats obtenus, tant sur le plan scolaire que sur le plan sportif, témoignent de l'efficacité de cette structure.

Le collège est proche de la gare SNCF de BILLY-MONTIGNY

POUR QUELS ELEVES ?

Les élèves issus de CM2, 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, ayant un bon niveau en handball, qui souhaitent se perfectionner dans leur spécialité et qui ont un niveau de **motivation**, de **volonté** et de **maturité** attesté par leur comportement et leurs résultats scolaires et sportifs. Une **PRIORITE** est donnée aux résultats scolaires et au comportement qui conditionnent l'entrée et le maintien au sein de la Section. **La MOTIVATION pour obtenir les meilleurs résultats scolaires est essentielle.**

L'entrée se fait en 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} en fonction des places disponibles

ATTENTION : si les parents sont divorcés ou séparés, l'accord des 2 parents est indispensable pour l'inscription en section sportive

QUELLE FORMATION ?

- Formation scolaire :
Tous les cours sont absolument identiques à ceux suivis par les élèves du collège.
- Formation sportive :
Les élèves bénéficient de 2 entraînements par semaine et ne peuvent pas avoir moins de 3h de handball par semaine. Ces heures s'ajoutent à celles d'EPS prévues dans les emplois du temps.
Ils sont encadrés par un Professeur du collège, titulaire du diplôme d'Entraîneur de la Fédération Française de Handball et des éducateurs sportifs
- La participation aux compétitions UNSS est fortement recommandée

Des intervenants extérieurs sont présents régulièrement pour une meilleure qualité d'encadrement.

Cette formation permet également aux élèves d'approfondir leurs connaissances liées à la pratique du handball au travers des actions éducatives proposées en complément des entraînements et des compétitions.

QUELS OBJECTIFS ?

- Une formation exigeante avec un suivi personnalisé sur les résultats scolaires. Elle accompagne l'élève en difficulté en l'aidant à adopter une attitude favorable aux apprentissages et respectueuse de l'environnement scolaire.
- Pour ceux qui auront atteint en fin de troisième le niveau requis, possibilité d'admission en 2nde Section Sportive, notamment à Blaringhem Béthune. Un départ au pôle Espoir est également envisageable pour certains élèves.
- Pour tous, la poursuite normale des études garantit des conditions d'orientation identiques à celles des autres élèves de troisième du collège.
- Un suivi individualisé sur le plan technique avec un travail en liaison avec la vidéo et le club.

QUELLES CONDITIONS D'ADMISSION ?

- Les dossiers de candidature sont à la disposition des élèves sur le site du collège David Marcelle (03 21 20 28 86), dans leurs écoles et leurs collèges
- Se présenter au concours d'entrée
- Être retenu par la commission de suivi de la section sportive qui étudie les performances sportives du concours d'entrée et surtout le dossier scolaire de l'élève et la cohérence de son parcours.
- Avoir demandé la dérogation pour les élèves hors secteur auprès de l'école pour les élèves de CM2 ou par le biais du formulaire de demande de dérogation pour les élèves entrant en 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} (disponible au secrétariat du collège d'origine).

**RAPPEL : LES DOSSIERS SONT A RETOURNER
AU PLUS TARD LE 28 MARS 2025**

COLLEGE DAVID MARCELLE
5 rue du collège
62420 - BILLY-MONTIGNY
03.21.20.28.86

Autorisation parentale de participation à la sélection pour l'entrée en section sportive handball

Je soussigné(e).....

Représentant(e) légal(e), autorise mon enfant.....

.....

à participer à la sélection pour l'entrée en section sportive au collège David Marcelle de Billy-Montigny qui aura lieu aux dates indiquées sur la convocation envoyée par courrier postal à mon domicile

DATES DU CONCOURS DU 22 AU 25 AVRIL 2025

Sur convocation pour les tests techniques

Si les 2 parents sont divorcés ou séparés, l'accord des 2 parents est nécessaire. Il faut donc fournir un 2^{ème} document d'autorisation parentale de participation à la sélection pour l'entrée en section sportive

Signature des Parents
ou du représentant légal

Calendrier prévisionnel sous réserve de modification

SECTION SPORTIVE HANDBALL

Année scolaire 2025-2026

<u>DATE</u>	<u>ORGANISATION</u>
Jusqu'au vendredi 28 mars 2025	<u>Envoyer son dossier de candidature au Collège (à faire remplir par l'Ecole et le club de handball)</u>
Du 22 au 25 avril 2025	<u>Tests sportifs : la convocation pour les tests vous est envoyée par courrier</u>
02 mai 2025	<u>Délibérations de la commission de suivi de la section sportive</u>
Mois de Mai / Juin	<u>Envoi des résultats par courrier pour tous les postulants</u> Le dossier d'inscription sera à retirer au Collège après l'accord du DASEN sur la dérogation pour les élèves non Billysiens
Juin 2025 (date à préciser)	<u>Réunion d'information au Collège</u>

ANNEXE POUR RENSEIGNER LA PROFESSION DES PARENTS

Professions et catégories socio-professionnelles

Codes à reporter en page 3 (rubrique "représentants légaux")	
Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
10	Agriculteurs exploitants
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
EMPLOYES	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
OUVRIERS	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
RETRAITES	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)